



ANATC
Jean BIBAUD
24, rue du Monard – 17600 SAUJON
06.62.80.46.09
jean.bibaud@wanadoo.fr

Association Nationale Air des Télécommunications et du Contrôle (ANATC, ex ANATNB-AA)

Association affiliée à :

- la Fédération Nationale André Maginot - Gr n° 003
- l'Union Nationale des Transmissions - UNATRANS



Le Kremlin Bicêtre, le **11 juin 2019**

N° **161-01 / ANATC / Pr**

COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ANATC du 05 juin 2019

L'assemblée générale nationale de l'ANATC du 05 juin 2019 s'est déroulée de 09h00 à 11h15, au Domaine du Surgié, à Figeac (46100).

1. Etat des présents – Ouverture de la séance – Dépôt des Vœux et Motions

Etat des présents et des pouvoirs :

- Présents : 23
- Pouvoirs : 40
- Total : 63

Ouverture de la séance. A l'issue de ce décompte, le président de l'association déclare la séance ouverte.

2. In memoriam

Lecture des membres décédés pour l'année 2018. Une minute de silence est respectée en leur mémoire ainsi qu'aux décédés depuis le début 2019 :

BÉGARIE Claude (2016)
DANDURAN Robert
DELAPORTE Maurice
DUBOIS Roger
ESCARIO Emile
LEREBOURG Pierre
LE TAILLANDIER DE GABORY Louis
MAGUET André

MÉRAUD Jean-Claude
POPINEAU Jacques
ROSSIGNON Jean-Jacques
VERNAT Léon

Décédés depuis le 1^{er} janvier 2019 :

VESPERINI Jean-François - 04 janvier 2019
ENOUT André - 28 janvier 2018
GARNIER Patrick - 15 mars 2019

3. Motions GR 003 / FNAM

Cette année, le Gr 003 FNAM / ANATC n'a aucune motion à faire valoir à la FNAM, mais soutiendra celles que le congrès 2019 de la FNAM aura adoptées.

Dans le cadre du Grand Débat national, la FNAM a organisé, le 12 mars 2019, une réunion qui a permis à 10 associations représentatives de discuter sur 3 thèmes proposés par la fédération et les thèmes de ces 10 associations. Cette journée d'échange a permis de dégager les positions communes sur les 6 sujets suivants :

- ✚ Le droit à reconnaissance et à réparation. La Fédération considère qu'une atteinte au droit à reconnaissance et réparation serait très grave, notamment si des mesures, entre autres fiscales, venaient à réduire subrepticement ce droit imprescriptible.
- ✚ La privatisation de la Française des Jeux. L'Etat, s'il ne met pas de garde-fous dans la loi pour que les actionnaires fondateurs et historiques soient protégés, met en péril nombre d'actions conduites au plus proches des besoins des français alors qu'il est incapable de mener à bien ces actions.
- ✚ La réforme des retraites (*anciens combattants*). La Fédération demande que l'Etat remplisse complètement son rôle d'employeur social en donnant ou en faisant donner toutes les informations qui permettent d'améliorer la condition militaire présente et future de ses ressortissants.
- ✚ Le devenir des drapeaux des associations. La Fédération, constatant que les associations sont privées, que leurs drapeaux ne sont pas des emblèmes reconnus officiellement, estime qu'il appartient aux seules associations de prévoir la destination de leur drapeau (*destruction, remise à une autre association, remise en mairie, etc...*). Elle estime que ce n'est pas du domaine de la loi.

- ✚ Le G 12, (réunion où siègent plus de 12 associations dont la FNAM). Il conviendrait que cette instance soit le reflet des associations les plus représentatives par le nombre de leurs adhérents ou leur spécificité du monde combattant, sans dépasser le nombre de 12.
- ✚ La journée commémorative nationale du 19 mars. La Fédération considère que cette journée commémorative n'a plus lieu d'être.

Propositions adressées à Mme G. DARRIEUSSECQ, secrétaire d'état au Ministère des Armées, le 15 mars 2019.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre soutien sans faille aux militaires engagés sur les théâtres d'opérations extérieures pour la liberté dans le monde, et à ceux de l'opération sentinelle pour la sécurité nationale : Armées - Gendarmerie - Police - Pompiers. ➔ **Résolution n° 1 concernant les Motions adoptées à l'unanimité**

4. Mot du Président national de l'association (Jean BIBAUD)

Chers adhérents, chers amis, merci de votre présence à cette 72^{ème} assemblée générale ordinaire.

Je salue et remercie très chaleureusement tous ceux et toutes celles qui ont consacré et qui consacrent encore beaucoup de leur énergie et de temps à l'association.

Vous me faites confiance depuis le 16 avril 2005. C'est beaucoup... même trop à mon avis. Comme je l'ai précisé dans le dernier bulletin de l'ANATC, ma décision est claire et irréversible, je mettrai fin à mon mandat de président national d'ici juin 2020 si toutefois je suis réélu aujourd'hui. Par ailleurs, et comptes tenus des perspectives de l'association et des récents événements, devons-nous poursuivre le chemin au-delà de juin 2020 ? Quel que soient les objectifs que nous nous fixerons ce matin, nous devons veiller à ce que nos décisions soient cohérentes et acceptables par l'ensemble de nos adhérents et affiliés.

Comme vous le constaté, le décès de notre très cher secrétaire national, Patrick GARNIER, se traduit par un grand vide qui ne peut pas être comblé dans l'immédiat. L'administration de l'association fonctionne donc en mode dégradé, situation qu'il faut admettre et gérer au mieux.

Merci de votre attention.

5. Rapport moral et d'activités

Messieurs, Chers amis et adhérents, merci pour votre présence à cette 72^{ème} assemblée générale ordinaire de l'ANATC, à Figeac.

En qualité de Président, et en l'absence de feu notre très regretté secrétaire national Patrick GARNIER, il m'appartient de vous présenter le rapport moral de l'association pour l'année 2018-2019.

Je rappelle l'importance de ce moment qu'est l'Assemblée générale nationale, l'occasion de nous réunir en un lieu toujours différent, de faire le bilan de l'année écoulée, de tirer parti de l'expérience vécue, et d'établir un plan d'actions pour le futur. Nous aborderons plus en détail le bilan 2018 / 2019 dans l'ordre du jour qui suit, un bilan dont trois points essentiels révèlent le mauvais état de santé de l'ANATC :

- ✚ *l'inexorable paupérisation de l'effectif de ANATC qui passe en 2018 de 324 à 279 adhérents, du rarement vu ;*
- ✚ *la mise en place des mesures conservatoires de l'administration depuis le décès le 15 mars dernier de notre cher camarade Patrick GARNIER, mesures destinées à minimiser l'affaiblissement du bureau national, d'autant que la moyenne d'âge des administrateurs est à ce moment précis de 79 printemps ;*
- ✚ *et ma démission du bureau national en juin 2020 au plus tard si je suis reconduit à ce poste en fin de matinée.*

A elles seules, ces constatations dénotent une association en déclin. Nous voilà maintenant dos au mur, ce qui signifie que nous devons tout faire pour que cette fin quasi certaine soit la plus "douce" possible et exemplaire pour l'ensemble de nos adhérents et des associations de l'armée de l'air. Pour faire suite aux dispositions de sauvegarde de l'administration de l'ANATC / GR 003 FNAM mises en place par le conseil d'administration depuis le décès de Patrick GARNIER, nous allons devoir sans plus tarder nous prononcer pour la création d'un comité chargé de l'avenir de notre association.

Nous savons bien que le maintien de nos principales actions est très difficile à assurer dans le contexte actuel. Les contraintes sont de plus en plus pressantes et pesantes, mais elles ne doivent pas nous faire dévier de nos fondamentaux. Il faut garder à l'esprit que nous devons sans cesse nous adapter aux aléas et nous mobiliser dès que nécessaire.

Bon an, mal an, environ 60.000 associations sont déclarées dans les préfectures et sous-préfectures (contre 20.000 au milieu des années 70). Or une analyse démontre que l'accélération des créations d'associations, à laquelle on a assisté en France ces dernières années, s'accompagne d'une diminution très significative de leur espérance de vie. Quelle que soit la date de création d'une association, le facteur humain est la principale cause de disparition ou d'échec, loin devant le facteur financier. La défection des responsables et des bénévoles représente 40% des causes les plus régulièrement citées.

En revanche, d'autres facteurs influent fortement sur le devenir d'une entreprise associative. A commencer par l'âge des responsables conjugué au manque d'intérêt de leur succéder (la relève, la continuité des engagements), situation destructrice qui devient de plus en plus courante de nos jours, et l'ANATC en est aujourd'hui le triste exemple.

Toutefois, l'arrêt de l'activité ne signifie pas toujours la fin d'une association. Cet arrêt peut correspondre à une simple mise en sommeil. Parmi les associations créées dans les années 1990, une sur cinq (contre une sur dix parmi les associations créées en 1980) a déclaré avoir interrompu son activité, tout en estimant ne pas avoir définitivement cessé d'exister. D'autres associations ont disparu, pour renaître quelquefois dans un autre cadre juridique ou associatif.

Un tour d'horizon sur les difficultés actuelles de l'armée de l'air, au sein des commandements et de leurs unités, démontre un détachement croissant envers les associations nationales (les causes : le cadre de vie / l'évolution des mentalités / le manque d'effectif avec des charges de travail en augmentation / la multiplication des missions extérieures et des déplacements / l'individualisme croissant / la généralisation des amicales au sein des unités sans attache avec l'extérieur / la médiatisation omni présente / la professionnalisation dénuée de véritables relations humaines / etc...). Les perspectives des associations Air et interarmées confrontées à cette situation conjoncturelle qui mine les Armées s'avèrent de plus en plus obscures. Il en résulte que l'ANATC, tout comme l'UNATRANS et d'autres associations nationales de ce type n'auront plus beaucoup d'intérêt à très court terme si, à l'échelle nationale, les armées ne font rien de concret et de rapide envers les associations nationales. Ce monde associatif à dimension nationale est donc dans sa grande majorité pratiquement voué à disparaître (en dehors de l'ANORAA et de l'ANSORAA pour les réservistes, quoi que le cadre interarmées puisse prendre le dessus).

Aujourd'hui, nous cheminons vers ce qui semble être l'extinction de notre association. Quel que soit son destin, nous devons poursuivre nos efforts et l'organisation de nos groupes régionaux et affiliés avec plus de fluidité et d'intérêt pour le bien de l'ensemble de nos adhérents.

J'arrive au terme de ce rapport moral, et avant de poursuivre l'ordre du jour de notre assemblée générale, je voulais vous dire que la vie de l'ANATC a été jusqu'à présent riche, très riche... et pas de tout repos... ! Mais, surtout, cette AGN témoigne encore une fois qu'il est indispensable, pour notre association, de ne pas rester immobile, et d'aller de l'avant. Le philosophe français Maurice Blondel est l'auteur d'une citation qui reste d'actualité : « L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ».

Bravo à vous chers fidèles de nos assemblées.

Je vous remercie de votre attention.

Résolution n° 2 : Le rapport moral est adopté à la majorité des voix moins une abstention.

6. Evolution des effectifs

Cette évolution, arrêtée au 31/12/2018, est en phase avec le bilan financier et les cotisations de l'année 2018.

	31/12/2017	31/12/2018
Effectif ANATC	324	279
Adhésions	16	1
Décès	12	13
Démission	03	22
Radiation	01	11
Variation		Moins 45

L'effectif du Gr 003 FNAM /ANATC (avec l'ACMA) est de **348** adhérents au 31/12/2018.

Remarque : la très grande majorité des démissions est due à l'âge et à l'état de santé de nos adhérents.

Résolution n° 3 : La présentation des effectifs au 31 décembre 2018 est adoptée à l'unanimité.

7. Cotisations

ANATC : Adhérent actif ; la cotisation annuelle est passée sans problème de 22 € à **25 € le 01 janvier 2019.**

Conjoint adhérent décédé ; la cotisation annuelle est passée de 11 € à **12 € le 01 janvier 2019.**

Adhérents affiliés Gr 003 / FNAM, la cotisation annuelle reste à **5 €.**

Gr 03 FNAM : maintien à **2 €** / adhérent pour l'année 2019.

UNATRANS : maintien du forfait annuel établi à **300 €** pour 2019, révisable au vu des prochains statuts UNATRANS qui seront présentés le 27 juin prochain lors de l'AGO / AGE UNATRANS qui se tiendra au fort de Bicêtre.

Résolution n° 4 : les montants des cotisations sont adoptés à l'unanimité.

8. Activités 2018 / 2019 (depuis l'AGN 2018)

8.1. Grands rendez-vous tenus (au plan national) :

- ✚ Meeting aérien de la BA 105 Evreux les 16 et 17 juin 2018 : participation ANATC à ne pas renouveler (bilan très négatif au vu des moyens engagés et d'un résultat financier catastrophique).
- ✚ Congrès de la FNAM à Nantes les 20 et 21 juin 2018 (voir "La Charte").
- ✚ Changement des Cdt des 4 unités de l'EAC2P à Evreux le 29 août 2018.
- ✚ St Gabriel et St Raphaël EAC2P à Evreux le 12 septembre 2018.
- ✚ Colloque des transmissions militaires à l'Ecole Militaire le 13 septembre 2018.

- ✚ Cérémonie du 150^{ème} anniversaire du général FERRIÉ le 14 septembre au Champs de Mars (*stèle FERRIÉ*).
- ✚ AGN (AGO et AGE) de l'UNATRANS à l'Ecole militaire le 14 septembre 2018.
- ✚ Ravivage de la Flamme le 28 septembre 2018 (UNATRANS – DIRISI).
- ✚ Vœux du CEMAA janvier 2019.
- ✚ Cérémonies et réunions au sein de la FNAM et de l'UNATRANS.

8.2. Principales actions menées :

- ✚ Réunions du Conseil d'administration les 30 mai 2018 à Plestin-les-Grèves, 27 septembre 2018 à la MCVA de la ville du Kremlin Bicêtre et le 04 avril 2019 au Fort de Bicêtre.
- ✚ Réalisation du mini bulletin de juin 2018 et du bulletin ANATC de janvier 2019.
- ✚ Diffusion du bulletin ANATC de janvier 2019 (5,75 € / adhérent : réalisation / reproduction, rappels cotisations, calendrier de poche et frais d'envoi postal compris à 2,85 € / adhérent).
- ✚ Mises à jour de l'Annuaire ANATC 2015 en juillet 2018 et janvier 2019 (*Internautes*).
- ✚ Vente des pièces 70^{ème} anniversaire de l'Association ; il en reste encore à écouler.
- ✚ Revue générale et optimisation des moyens de l'ANATC au sein de son local n° 42 (*bâtiment cercle-mess*) du fort de Bicêtre.
- ✚ Organisation / Ordre du jour détaillé et présentation de l'AGO ANATC 2019.
- ✚ **Mise en place de mesures conservatoires de l'administration ANATC dès le 16/03/2019** suite au décès de Patrick GARNIER (*secrétaire national*).

8.3. Principales actions en cours :

- ✚ Devenir de l'ANATC à l'issue de cette AGN ANATC 2019 à Figeac (AGO).
- ✚ Organisation de la prochaine AGO / AGE au vu de l'étude sur le devenir de l'ANATC.
- ✚ Relations de l'ANATC à rétablir avec le CFA (*lettre à adresser au Cdt avec copies à la BAAMA et la BACE, exprimant l'état actuel de l'ANATC et demandant un RDV pour un franc échange*) → action déterminante pour l'avenir de l'ANATC.
- ✚ Problèmes des CCP ANATC (*frais importants de la tenue des comptes, manque de souplesse du contrat...*). Solution(s) à adopter au vu des travaux "Devenir de l'ANATC".
- ✚ Devenir des groupes régionaux : GAS (*dissolution envisagée*), PCAC (*activités en difficultés dues au grand âge de ses adhérents*) ...
- ✚ Participation aux travaux de l'UNATRANS (*suite à l'AGO / AGE du 27 juin 2019 – Nouveaux statuts...*).
- ✚ Relance des liens avec l'Amicale de l'EAC2P d'Evreux (ASPC2A) muette depuis plus d'un an et renforcement des actions ANATC avec l'Amicale de la Chapelle de l'Aviation (ACMA).
- ✚ Poursuite des "travaux Mémoire et Patrimoine" (*travaux de M. NAUDIN à finaliser au plus tôt par le président national...*).
- ✚ Exploitation et destinations des archives et divers ANATC (*mémoire, lots, bimbeloterie...*).

9. Affiliations et liens

UNATRANS :

- ✚ Délégués ANATC auprès de l'UNATRANS : Jean BIBAUD et Jean Philippe CHAMPARNAUD (*administrateur UNATRANS*).
- ✚ L'AGO / AGE (*vote des nouveaux statuts UNATRANS*) le 27 juin 2019 au fort de Bicêtre.

FNAM :

- ✚ Le prochain congrès a lieu les 20 juin 2019 à Caen avec la participation de Jean BIBAUD (*délégué du Gr 003 FNAM*) et de Christian VINDEL (*porte drapeau du Gr 003 FNAM*).
- ✚ Plan de Communication et actions majeures de la FNAM (*droit à reconnaissance, motions, manifestations / cérémonies...*) mis en œuvre au sein de l'ANATC.
- ✚ Mises à jour du listing des adhérents Gr 002 FNAM effectuées ponctuellement par le président du Gr 03 FNAM.

ACMA Lescar :

- ✚ L'AGO 2019 de l'ACMA (*Lescar*) a élu Noël POTIER à la présidence (*nouvel adhérent ANATC 2019*), le trésorier Jean-Luc MEUNIER et le secrétaire Marc CASTETS.
- ✚ Echanges et relations à développer : demande présence de l'ANATC aux réunions, manifestations.

ASPC2A Evreux : son "silence" depuis plus d'un an (*amicale de l'EM.EAC2P affiliée à l'ANATC*) nécessite une intervention qui devra se traduire par la démission de ladite amicale ou sa régularisation vis-à-vis de l'ANATC (*cotisations, nouvelle constitution...*).

10. Administration nationale et régionale

Siège national au fort de Bicêtre

- ✚ Maintien du local actuel (n° 42 – Bât. 018) vidé de tous les éléments sensibles (*documents...*) et de supports divers (*bimbeloterie, archives...*).

- ✚ Archives ANATC triées, reconditionnées et stockées chez le président Jean BIBAUD.
 - ✚ Lieux de réunions du CA : principalement au Fort de Bicêtre et à la MCVA de la ville du Kremlin Bicêtre.
- Bureau national (administration)
- ✚ **Aménagements de l'administration nationale en mode conservatoire** après le décès le 15 mars 2019 de son secrétaire Patrick GARNIER (*cumule de la présidence et du secrétariat*).
 - ✚ Adresse postale (*courrier*) – **Pour éviter le retard du traitement du courrier (pouvant atteindre souvent un mois), voire de perte, il est rappelé que l'adresse postale de l'ANATC est la suivante : ANATC – Jean BIBAUD - 24 rue du Monard – 17600 Saujon.**

Administration des groupes

- ✚ **Les reversements (sur cotisations)** du bureau national ANATC vers les groupes régionaux ANATC **subissent un retard** dû à un manque de visibilité momentanée de la situation au niveau national (le *rattrapage de la gestion en cours devrait se terminer d'ici la fin de l'été 2019*).
- ✚ **Le coût prohibitif des frais bancaires CCP** met à mal les groupes régionaux et le national. Pour soulager les comptes CCP des groupes régionaux, **il est proposé que la trésorerie nationale prenne ces frais bancaires à sa charge sur présentation de justificatifs (relevés de comptes)**.
- ✚ La centralisation de l'administration des groupes régionaux au niveau national (*comptabilité / gestion des adhérents...*) est possible sans rien changer aux activités habituelles.
- ✚ L'élargissement des échanges via Internet est indispensable pour gagner du temps et limiter les frais postaux.
- ✚ La fourniture systématique de l'attestation annuelle d'assurance de l'association aux groupes régionaux reste indispensable pour la couverture de leurs activités (*manifestations, réunions...*).

11. Devenir de l'ANATC

Constat :

- ✚ Les mesures conservatoires de l'administration ANATC sont en place depuis le 15 mars 2019 en attendant le renouvellement du bureau (*réunion du CA faisant suite à cette AGO*). De toute évidence, ce mode dégradé a affaibli le bon fonctionnement de l'ANATC, et aura des conséquences par la suite.
- ✚ La paupérisation de l'ANATC s'aggrave très significativement : moyenne d'âge des adhérents grandissante non compensée par de nouvelles adhésions.
- ✚ Malgré nos actions (*sans retour - donnant donnant inexistant...*), l'ANATC subit la passivité croissante du monde extérieure, phénomène ayant pour effet de renfermer progressivement notre association sur elle-même.

Actions préparatoires :

- ✚ Quoi que l'avenir nous réserve, il faut anticiper et donc **préparer d'ores et déjà l'organisation d'une assemblée générale extraordinaire (AGE)** à tenir fin 2019 / mi 2020 : mission confiée au conseil d'administration → **résolution n° 5 adoptée à la majorité.**
- ✚ La situation impose l'**institution d'une commission temporaire "Devenir ANATC"** ayant pour mission (*de juin 2019 à avril 2020 au plus tard*) d'étudier et de définir les solutions si vacance du bureau national : dissolution (*proposition d'un organe liquidateur et sa mission*), ou mise en sommeil, ou intégration de l'association et/ou de ses adhérents vers d'autres associations (*fédération, association, amicale...*). Elle doit débiter ses travaux sans plus tarder sur la base d'un document diffusé à l'ensemble des administrateurs de l'ANATC le 09 avril 2019 (*courriel "09/05/19 10 :37 – ANATC – Suite TER donnée à la réunion du CA du 4 avril 2019" du président de l'ANATC*). Ce comité est composé du bureau national et des administrateurs Philippe CHAMPARNAUD et Jean-Paul PICCO → **Résolution n° 6 adoptée à l'unanimité.**
- ✚ Dans tous les travaux et en toutes circonstances, il faut absolument tenir compte de l'intérêt des affiliations (*Gr 003 FNAM, ANATC, ACMA...*), des liens (*armée de l'air, CFA, associations "Air", DIRISI*) et des organismes concernés (*préfecture, assurances, Banque CCP, contrats divers, OVH, SHD, Bibliothèque Nationale, PGP Arcueil...*).

Critères déterminants pour le choix de la date d'une éventuelle dissolution (éviter les contraintes et le gaspillage dans la mesure du possible) :

- ✚ Cotisations 2020 maintenues statutairement pour 2020.
- ✚ Assumer le coût de la diffusion du bulletin ANATC de janvier 2020 (*reproduction et diffusion postale*).
- ✚ Droit ou pas à l'allocation FNAM 2020 pour une durée d'activité Gr 003 FNAM de moins de 6 mois (*remboursement partiel à prévoir*).
- ✚ Validité de l'Assurances ANATC / Gr 003 FNAM actuellement garantie jusqu'au 31 mars 2020 (*quid après le 31/03*).
- ✚ Abonnements annuels 2020 pour moins de 6 mois tels que OVH (*hébergement Site Web*), le Journal du Combattant...

- ✚ Quid des cotisations 2020 dues aux affiliations pour moins de 6 mois telles que la F NAM (environ 600 € pour l'année) et l'UNATRANS (250 € pour l'année) ...

12. Bulletin et site internet

La proposition des sujets et la collecte du fonds documentaire doit parvenir avant le 15 octobre 2019, auprès du président Jean BIBAUD.

La réalisation papier du mini-bulletin de juin 2019 sera limitée aux non internautes de l'ANATC. La diffusion par internet et le système "Caliméo" sera privilégiée pour les autres.

Les mises à jour et la tenue du site Web sont toujours exécutées par notre webmestre Marc CASTETS.

13. Patrimoine SSIC

Le Patrimoine SSIC (*matériels des systèmes de surveillance, d'information et de communications stockés jusqu'alors sur la base aérienne de Villacoublay*), pour lequel l'ANATC avait réussi à le sauver de la "ferraille", a été rapatrié à Mont-de-Marsan par l'armée de l'air et mis à disposition de l'Espace Rozanoff (*Musée BA 118*).

14. Calendrier et prochaine AGN ANATC

14.1. Calendrier

Le calendrier 2019 est sur le site web de l'ANATC.

Le **Congrès annuel de la F NAM** se déroulera le **20 juin 2019 à Caen**.

L'ANATC sera représentée le 27 juin à l'AGO / AGE de l'UNATRANS, au fort de Bicêtre.

La **journée du mardi 15 octobre 2019** sera dédiée à la cérémonie du souvenir de feu Patrick GARNIER, à la réunion du conseil d'administration entrecoupée par un déjeuner à Artigues-Près-Bordeaux. Le président est chargé de l'organisation et le groupe régional AN de la fourniture d'une plaque commémorative. Le mini-bulletin de juin 2019 précisera l'organisation de cette journée → **Résolution n° 7 adoptée à la majorité.**

14.2. Prochaine AGN

Dans l'immédiat, ni le lieu, ni la date, ni l'organisation sont officiellement arrêtés. Officieusement, de la prochaine AGO / AGE ANATC 2020 pourrait se tenir les 27 et 28 mai 2020.

La prochaine réunion du conseil d'administration (*15 octobre 2019*) devra se prononcer au vu des premiers résultats du comité "Devenir de l'ANATC"

15. Rapport Financier

Au vu des données connues au 5 juin 2019 du hors groupe et du manque de visibilité du bureau national vis-à-vis des groupes régionaux, le président de l'ANATC et surtout le vérificateur aux comptes en poste (*Daniel WERTEPNA*) présentent le rapport suivant en attendant une présentation complète et détaillée du bilan financier ANATC 2018.

15.1. Trésorerie Hors Groupe (Bureau National) 2018

	RECETTES	DÉPENSES	BALANCE
janv-18	870,71	277,47	593,24 €
févr-18	3585,37	2142,53	1 442,84 €
mars-18	6499,00	8634,89	-2 135,89 €
avr-18	2384,86	4994,49	-2 609,63 €
mai-18	1445,00	590,00	855,00 €
juin-18	5755,00	1377,44	4 377,56 €
juil-18	722,00	51,93	670,07 €
août-18	82,00	0,00	82,00 €
sept-18	162,00	935,83	-773,83 €
oct-18	0,00	26,00	-26,00 €
nov-18	0,00	985,44	-985,44 €
déc-18	0,00	862,32	-862,32 €
TOTAL	21 505,94 €	20 878,34 €	627,60 €
Solde 31/12/2017		3 341,21 €	
Solde 31/12/2018		3 968,81 €	
Excédent		627,60 €	

15.2. Exercice Hors Groupe 2018

REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT		
370	Stock marchandises	
512	Banque Postale	3 341,21 €
531	Caisse	
514	Livret A	29 532,38 €
Total report A		32 873,59 €

DÉPENSES DE L'EXERCICE		
603	Sorties de stock	
606	Frais de Fonctionnement - Administratifs	989,18 €
610	Frais Organisation Animations	11 244,00 €
611	Bulletin ANATC et Mini Bulletin	1 676,66 €
625	Frais de Déplacements	1 939,53 €
626	Frais Postaux et Téléphoniques	409,24 €
658	Reversement Cotisations aux Groupes	0,00 €
671	Don aux Groupes + Cotis FNAM, UNATRANS	2 152,72 €
672	Dons + Social	301,12 €
673	Frais Divers	2 206,89 €
Total des Dépenses C		20 919,34 €

RECETTES de l'EXERCICE		
703	Augmentation du Stock	
706	Abonnement Revue	
708	Recettes des Animations	14 147,00 €
740	Subventions	3 104,89 €
758	Cotisations Adhérents	3 266,37 €
765	Recettes sur livrets	221,49 €
771	Dons	213,82 €
772	Recettes Diverses + Bimbelot	777,86 €
Total des Recettes B		21 731,43 €
Résultat de l'exercice 2018 : (B-C)		812,09 €

DISPONIBILITÉS EN FIN D'EXERCICE		
370	Stock marchandises	
512	Banque Postale	3 927,81 €
531	Caisse	
514	1. Livret A	29 753,87 €
Total D		33 681,68 €

TOTAL (A+B)	54 605,02 €
--------------------	--------------------

TOTAL (C+D)	54 601,02 €
--------------------	--------------------

15.3. Prévisionnel ANATC 2019

TITRES	PRODUITS	CHARGES
Cotisations	5680.00 €	
Adhésions	0.00 €	
Reversement Groupes	1 000.00 €	1 300.00 €
Rappels Cotisations	150.00 €	
Assurances		423.62 €
Médailles	00.00 €	96.00 €
Divers	250.00 €	1 000.00 €
Allocation FNAM	1 040.00 €	1040.00 €
Fêtes et Réunions	11 800.00 €	11 500.00 €
Frais de Bureau		200.00 €
Frais Postaux (Bureau)		100.00 €
Frais Postaux (Bulletin)		1 300.00 €
Edition Bulletin		800.00 €
Frais Déplacement		2 000.00 €
Missions. Réceptions	200.00 €	200.00 €
Abonnements. Cotisations		150.00 €
Social (Dons)		100.00 €
Social (Obsèques)		300.00 €
Intérêts CNE	180.00 €	
TOTAL	20 300.00 €	20 509.62 €
Résultat (PERTE)		209.62 €

Prévisions ANATC 2019 approximatives par manque d'une visibilité totale 2018 / 2019 sur la comptabilité et les effectifs de certains groupes régionaux

15.4. Rapport du vérificateur aux comptes

Rapport à l'assemblée générale de ANATC sur le contrôle des comptes de l'exercice 2018 :

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié lors de l'assemblée générale du 30 mai 2018, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2018.

En début d'exercice 2018, le total des disponibilités s'élève à 32 873,59 €, en fin d'exercice il se monte à 33 681,68 €. Le compte de pertes et profits présente donc un excédent de 812,09 €.

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

A FIGEAC, le 05 JUIN 2019

Le vérificateur des comptes - Daniel WERTEPNA

Résolution n° 8 : le rapport financier est adopté à l'unanimité moins une voix.

14. Renouvellement du tiers sortant

Cette année, les administrateurs sortants sont : DONADEY Georges – LUCAS Marcellin.

Cette année, les administrateurs démissionnaires sont : ANDRÉ Georges, CADET Gérard, GARNIER Évelyne et GOUBERN Roger.

Résolution n° 9 : Réélection des deux membres du tiers sortant réélus à l'unanimité.

Le nouveau Conseil d'Administration de l'ANATC se compose donc de :

ANGAUD Jean-Claude - BIBAUD Jean - CHAMPARNAUD Jean-Philippe - DONADEY Georges - DROGOU Jean - GIORDAN Paul - HERRAUD Jean - FAUQUET Philippe - FERRO Patrick - LUCAS Marcellin - PEYRUSEIGT Jean - PICCO Jean-Paul - THIEUX Paul - VINDEL Christian – WERTEPNA Daniel - CASTETS Marc (ACMA) – POIROT Valérie (ASPC2A / amicale EM.EAC2P).

La fonction de vérificateur aux comptes est confiée à Evelyne GARNIER → Résolution n° 10 adoptée à l'unanimité moins une voix.

16. Fin de l'assemblée générale 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15 pour laisser place à la réunion du conseil d'administration.

Jean BIBAUD – Président de l'ANATC

